

AVIS PUBLIC

PROMULGATION DU RÈGLEMENT # 175-2022

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné à toutes les personnes intéressées de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson :

QUE le règlement d'emprunt #175-2022 décrétant une dépense au montant de 1 362 100 \$ et un emprunt au montant de 661 575 \$ pour des travaux d'aménagement de sentiers du Corridor Lac-Masson Phase 2 a été adopté selon la procédure suivante :

Dépôt et présentation du projet de règlement et avis de motion du règlement : 16 mai 2022

Adoption du règlement : 20 juin 2022

Approbation de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation : 18 juillet 2022

QUE le règlement # 175-2022 entrera en vigueur conformément à la Loi suivant la publication du présent avis.

QUE ce règlement peut être consulté en ligne en tout temps sur le site Internet municipal au www.lacmasson.com page Ma Ville, onglets Règlements municipaux et Projets de règlements et procédures spécifiques.

QUE depuis le 1^{er} avril 2020, les avis publics sont accessibles sur le site Internet municipal au www.lacmasson.com et affichés sur le babillard de l'hôtel de ville.

DONNÉ à Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, ce 27 juillet 2022.

Judith Saint-Louis Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION DES AVIS MUNICIPAUX

Je, soussignée, Judith Saint-Louis, greffière de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, certifie sous mon serment d'office
avoir publié le 27 juillet 2022 l'avis public ci-haut sur le site Internet municipal, tel que prévu aux règlements # 145-2020 adopté le
16 mars 2020 pour la Ville, et je certifie que j'en ai affiché une copie au babillard de l'hôtel de ville ce même jour.

	Ce:
Judith Saint-Louis, greffière	